

le départ, qu'il y ait accord et unité entre les trois parties lorsque prendront fin les négociations, nous ne devons à aucun moment compromettre la position d'aucune partie ni lui porter atteinte.

Je sais combien le député de Skeena s'intéresse aux Indiens, comme d'ailleurs tous les députés. Mais je dirais aussi, avec toute l'indulgence et tout le respect voulu, que la demande de documents du député, au point où nous en sommes dans les négociations, ne sert pas les intérêts des Indiens. Les méthodes suivies s'imposent, si nous voulons atteindre l'objectif souhaité par tous les Canadiens, y compris les Indiens du Canada.

Peut-être me permettriez-vous une analogie, monsieur l'Orateur. Ces choses, nous les faisons tous les jours dans nos professions, dans les relations entre gouvernements fédéral et provinciaux, entre gouvernements internationaux et individus qui peuvent avoir motif à poursuites. Les négociations possibles ne doivent jamais porter atteinte aux droits de l'une ou l'autre partie. Aucune négociation ne peut aboutir lorsqu'une partie court chez le juge faire des cancons sur ce que l'autre partie a dit ou fait. Tout doit se dérouler dans une atmosphère de bonne foi et de confiance mutuelle.

Probablement sans le vouloir, le député de Skeena a donné l'impression que les Indiens ne participent pas aux pourparlers. Cela, bien entendu, n'est pas le cas. Ils y participent. Aucun accord n'a modifié les services qui leur sont assurés, les statuts, les titres de propriétés, les droits ou privilèges dont ils jouissent depuis toujours et auxquels on ne touchera pas.

On poursuit des entretiens avec les provinces mais rien ne changera sans le consentement de la troisième partie car il s'agit d'un accord tripartite. Pas de changements sans une entente complète.

Le député de Skeena a parlé du discours du ministre à Regina. Cela a été utile. Les extraits que mon ami en a cités étaient utiles, mais surtout pour sa cause et son argument. J'aimerais vous citer un extrait du même discours. Je tiens à souligner que, d'après le Livre blanc, les négociations et consultations se poursuivront avec les Indiens avant qu'on fasse quelque changement que ce soit dans le transfert des services du ministère fédéral aux gouvernements provinciaux. J'insiste là-dessus et sur les déclarations ultérieures du ministre.

[M. Honey.]

Je ne citerai pas les mêmes extraits que le député. J'ai pris note de ce qu'il a cité. Nous avons tous deux, je crois, copie de ce discours. Le ministre déclare à la page 4:

Ce qu'il faut maintenant c'est une discussion sensée, approfondie, au sujet des mesures à prendre et une délimitation des éléments essentiels du problème, afin de pouvoir les étudier de façon adéquate.

Mais comment s'y prendre si, chaque fois qu'une partie fait une proposition et une autre partie une contre-proposition, ou chaque fois qu'on s'entretient avec une bande d'Indiens ou que celle-ci soumet une suggestion au ministère fédéral, une des parties rend publiques des propositions provisoires et sujettes à la ratification et à l'approbation des Indiens?

M. Howard (Skeena): Le député me permettrait-il une question? Je la pose parce que la copie du discours dont je dispose ne coïncide pas avec celle qu'il vient de nous lire. Voici ce qu'il a lu je crois:

Ce qu'il faut maintenant c'est une discussion sensée, approfondie, au sujet des mesures à prendre et une délimitation des éléments essentiels du problème, afin de pouvoir les étudier de façon rationnelle.

● (5.30 p.m.)

Le texte dont je dispose dit: «... afin de pouvoir les étudier l'un après l'autre, ou ensemble si possible».

M. Honey: Ma foi, monsieur l'Orateur, mon texte est exactement le même que celui de l'honorable député, sauf le dernier mot, qui est: «adéquate».

M. Howard (Skeena): Je lis ici «l'un après l'autre». Toujours l'ambiguïté.

M. Honey: Quoi qu'il en soit, pour conclure, j'affirme ceci: nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait des discussions valables entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Indiens. Nous avons tous intérêt à trouver des approches inédites et raisonnables. Peut-être bien qu'en définitive les ententes conclues varieront d'une bande et d'une province à l'autre. Peut-être que ces ententes ne refléteront pas les propositions du Livre blanc. Mais nous avons tous un enjeu dans cette affaire, et nous devons chercher une formule viable. Nous devons, de concert, découvrir des solutions, dialoguer avec confiance, dans un esprit de respect mutuel, et essayer de notre mieux de résoudre ces vieux problèmes et d'améliorer les anciennes métho-